

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:377738-2010:TEXT:FR:HTML>

**F-Gif-sur-Yvette: Services de gardiennage**

**2010/S 247-377738**

**AVIS DE MARCHÉ**

**Services**

**SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT**

Synchrotron Soleil  
L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48  
Attn: Valérie Balmigere  
91192 Gif-sur-Yvette Cedex  
FRANCE  
Téléphone +33 169359509  
Courrier électronique (e-mail): [valerie.balmigere@synchrotron-soleil.fr](mailto:valerie.balmigere@synchrotron-soleil.fr)  
Fax +33 169359457

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur <http://synchrotron-synapse-entreprises.com>  
Adresse du profil d'acheteur <http://synchrotron-synapse-entreprises.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:** Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:** Point(s) de contact susmentionné(s)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:** Point(s) de contact susmentionné(s)

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)**

Autre Société Civile  
Autre Recherche  
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

**SECTION II: OBJET DU MARCHÉ**

**II.1) DESCRIPTION**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur**

Prestations de gardiennage / accueil / magasinier du site du Synchrotron Soleil.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services**

Services  
Catégorie de services: n° 23  
Lieu principal de prestation Synchrotron Soleil L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48,91192 Gif-sur-Yvette Cedex, FRANCE.  
Code NUTS FR10

- II.1.3) **L'avis implique**
- II.1.4) **Informations sur l'accord-cadre**
- II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'achat/des achats**  
Les prestations de gardiennage, de surveillance, d'accueil du public et de magasinier du site Synchrotron Soleil se décomposent comme suit:  
— Accueil bilingue, distribution de badge, orientation des utilisateurs et des visiteurs du synchrotron pendant les heures ouvrées,  
— Protection de l'entreprise contre les effractions, contrôle des accès et surveillance du site 24:00/24:00 7 jours/7,  
— Contrôle, réception et envois des livraisons et colis.
- II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**  
79713000, 79511000, 79000000
- II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)**
- II.1.8) **Division en lots**  
Non
- II.1.9) **Des variantes seront prises en considération**  
Oui
- II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.2.1) **Quantité ou étendue globale**  
Prestations de gardiennage / accueil / magasinier du site du Synchrotron Soleil.
- II.2.2) **Options**  
Oui  
description de ces options: Reconstitution 1 fois pour la même durée.  
Nombre de reconstructions éventuelles 1  
dans le cas de marchés de fournitures ou de services à caractère renouvelable, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs: en mois: 24 (à compter de la date d'attribution du contrat)
- II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION**  
Durée en mois: 24 (à compter de la date d'attribution du contrat)
- SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**
- III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**
- III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés**
- III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**  
Le marché est financé sur fonds propres.  
Règlement à 30 jours fin de mois à la date d'émission de la facture après livraison ou exécution, à condition que Soleil soit satisfait de la prestation.
- III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché**  
Pour l'attribution du marché, Soleil impose que le groupement momentané d'entreprises soit un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le groupement retenu sera contraint de revêtir cette forme.  
Il est interdit de cumuler les candidatures:  
— en tant que candidat individuel et en tant que membre d'un ou plusieurs groupements, y compris en tant que mandataire,  
— en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre.

Le groupement fournira la lettre d'habilitation du mandataire établie par ses co-traitants ainsi que, pour chacun des cotraitants, l'ensemble des pièces demandées au § III.2) ci-dessous.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières**

Oui

Les conditions particulières figureront au dossier de consultation.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les conditions particulières figureront au dossier de consultation.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: — Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des 3 derniers exercices,

— Le candidat devra fournir une preuve d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels,

— Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats fourniront:

— leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,

— la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,

— leur niveau de certification,

— les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement.

III.2.4) **Marchés réservés**

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière**

Oui

Pour le gardiennage (gardiens assermentés).

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation**

Oui

**SECTION IV: PROCÉDURE**

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure**

Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

Nombre minimal envisagé 3 nombre maximal 7

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélections seraient inférieur à 3, Soleil se réserve la possibilité de

poursuivre la procédure de passation du marché. Le nombre maximal de candidats admis à participer à l'appel

d'offres a été fixé à 7, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation par SOLEIL ainsi que le délai de passation du marché.

Soleil procédera à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères suivants:

- capacité professionnelle,
- capacité économique et financière,
- conformité administrative.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée**

Non

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur**

AFFAIRE 0039/2010-VB

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

Non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

27.1.2011 - 16:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

Autre: Les candidatures reçues après cette date et cette heure mais émises avant le 27.1.2011, cachet de la poste ou du transporteur faisant foi, seront prises en compte.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

**SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE**

Non

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**

Non

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS**

La dématérialisation des candidatures et/ou des offres:

- la transmission des candidatures, puis des offres par voie électronique est autorisée sur notre plate-forme de dématérialisation: <http://synchrotron.synapse-entreprises.com>,
- l'ensemble des pièces relatif au dossier d'appel d'offres sera consultable et téléchargeable gratuitement sur le site: <http://synchrotron.synapse-entreprises.com>,

— pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse entreprises: tel: +33 172339070 ou [info@synaspe-entreprises.com](mailto:info@synaspe-entreprises.com).

De plus les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au code des marchés publics.

Les candidatures pourront toutefois être envoyées par courrier en 3 exemplaires avec la mention "AAPC Prestations de gardiennage / accueil / magasinier du site du Synchrotron Soleil affaire 039/2010-VB - ne pas ouvrir".

Origine des fonds: CNRS, CEA, collectivités territoriales (CRIF, CG91, région centre...).

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Versailles

56 avenue de Saint-Cloud

78011 Versailles Cedex

FRANCE

Courrier électronique (e-mail): [Grefte.ta.versailles@juradm.fr](mailto:Grefte.ta.versailles@juradm.fr)

Téléphone +33 139205400

Fax +33 130211119

VI.4.2) **Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours: Application de l'article 24 de l'ordonnance numéro 2005-649 du 5.6.2005, article 46 du décret numéro 2005-1742 du 30.12.2005 (informations disponibles sur le site internet [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)).

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

16.12.2010